

COMMUNIQUE PRESSE

Vienne, le 14 octobre 2016

A7 Demi-échangeur Sud Vienne

La concertation des citoyens aboutit au choix de la variante centrale à Reventin-Vaugris

En tenant compte des avis reçus qui leur ont été présentés, les représentants des collectivités locales pilotes du projet, Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, Thierry Kovacs, Président de ViennAgglo et représentant Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes, en présence du Préfet de l'Isère, Lionel Beffre et du concessionnaire Vinci Autoroutes, ont décidé d'approfondir l'analyse de la variante centre et de la sous-variante centre compacte pour les études détaillées.

Ces études permettront de répondre aux problématiques posées lors de la concertation publique, d'affiner le choix final du tracé entre les deux sous-variantes et le coût de la variante retenue.

La variante centrale de Reventin-Vaugris privilégiée

Le bilan de la concertation publique relative au projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud, situé sur le territoire de la commune de Reventin-Vaugris, à proximité de l'autoroute A7, vient d'être approuvé par le préfet de l'Isère.

Les représentants des collectivités locales se sont réunis avec l'État et le concessionnaire Vinci Autoroutes ce jour en sous-préfecture de Vienne pour entendre le retour de cette concertation publique.

Plus de la moitié des contributeurs (53%) se sont prononcés pour une variante centrale : la variante centre et la sous-variante centre compacte tandis que 5 % des contributeurs s'expriment pour la variante nord et 42 % pour la variante sud.

La variante centrale :



La sous-variante centre



La sous-variante centre compacte

Plus de 600 contributions ont été recueillies.

La concertation publique a eu lieu pour recueillir les avis de la population sur les opportunités de tracé du demi-échangeur manquant au sud de Vienne, permettant de remonter vers le nord ou de sortir de l'autoroute en descendant vers le sud à hauteur de Reventin-Vaugris.

À cette occasion, trois tracés ont été soumis :

- la variante nord, située entre la barrière de péage en pleine voie et le demi-échangeur existant
- la variante centre, à proximité immédiate de la barrière de péage de Vienne
- la variante sud, implantée au sud de l'aérodrome de Reventin-Vaugris.

86% des contributeurs se sont exprimés en faveur du projet.

La très grande majorité des avis, 86% partage les objectifs poursuivis par le projet notamment de favoriser la desserte du territoire de ViennAgglo, de la Communauté de communes du pays roussillonnais et de la Communauté de communes de la région de Condrieu et d'améliorer les conditions de déplacement et de sécurité.

La détermination des collectivités locales doit permettre au projet de bénéficier du plan de relance autoroutier de l'Etat et de ses priorités d'investissement.

L'objectif commun demeure d'obtenir une mise en circulation à l'horizon 2021.

La concertation

La concertation publique concernant la création du demi-échangeur de Vienne Sud, organisée sous l'égide du préfet de l'Isère, s'est déroulée entre le 06 juin 2016 et le 03 juillet 2016. Durant cette période et grâce à la mise en place d'un dispositif d'information complet (expositions, dossier de concertation, moments d'accueil du public, réunion publique, Lettre T, site Internet), les parties prenantes ont pu s'informer sur le projet, dialoguer avec les représentants de VINCI Autoroutes (réseau ASF) et s'exprimer.

A l'issue de la concertation publique, VINCI Autoroutes a pu procéder à leur analyse détaillée et établir le bilan de la concertation publique. Ce document indique les modalités de prise en compte des contributions dans l'élaboration du projet. Approuvé par le préfet de l'Isère, ce bilan est désormais consultable jusqu'à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique prévue en 2019 sur le site www.a7-echangeur-viennesud.fr